

Paris, le 24 février 2014

Haras de Bouffemont
Madame Diane EMPAIN
4 rue Léon Giraudeau
95570 BOUFFEMONT

N REF./ CSOV N° 14/0466 MB/CO

Chère Madame,

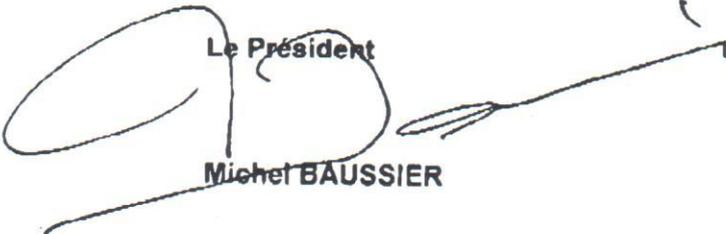
J'ai examiné avec attention votre lettre du 17 février 2014. Je me suis entretenu avec mon confrère le Docteur Michel Martin-Sisteron, membre de notre Conseil, du cas particulier que vous avez présent à l'esprit.

Tout d'abord je tiens à vous préciser clairement que l'Ordre des vétérinaires n'a aucunement dans ses missions et prérogatives celle de la gestion de l'équarrissage en France. Nous n'exerçons aucune autorité sur ces établissements.

Votre requête est à adresser en réalité à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Toutefois votre courrier tombe à point car précisément, recevant de plus en plus de témoignages de vétérinaires insatisfaits des conditions dans lesquelles sont enlevés les cadavres et surtout dans lesquelles ils réalisent avec de plus en plus de difficultés les autopsies de grands animaux, j'avais alerté Monsieur le Directeur Général de l'Alimentation au sein du ministère. Je vais donc lui faire part de votre témoignage qui vient parfaitement à l'appui de mes interventions.

Je vous remercie et vous prie de croire, Chère Madame, à l'assurance de ma considération respectueuse et dévouée.



Le Président

Michel BAUSSIER